



La cathédrale, en septembre 2019. Les travaux de consolidation des arcs-boutants sont visibles.

## NOTRE-DAME DE PARIS: UN INCENDIE FÉCOND POUR L'ÎLE DE LA CITÉ ?

Les conséquences de l'incendie du 15 avril dernier sur le monument parisien continuent de défrayer la chronique. Suspendu au début de l'été en raison des risques de contamination liés à la présence de plomb, le processus de déblaiement et d'analyse des décombres a repris fin août. Annoncé au lendemain du sinistre par le Premier ministre, Edouard Philippe, le principe d'une consultation internationale pour la reconstruction de la flèche n'a, pour l'heure, pas été démenti. Au chevet du bâtiment, un jeu d'acteurs se prépare, duquel l'île de la Cité ne sortira pas forcément gagnante.

Jean-François Cabestan

C'est par une sereine fin d'après-midi de printemps que le feu se déclare dans les combles de Notre-Dame de Paris, à l'heure où Parisiens et touristes se mêlent en des torrents de badauds dans les rues alentour. Interdits, ils assistent à l'incendie, prophétisé il y a près de deux siècles sous la plume de Victor Hugo, dans son roman *Notre-Dame de Paris*. Plus d'une heure après le début du sinistre qui s'est propagé à l'intégralité des toitures, la flèche de la croisée du transept s'effondre et crève l'une des travées des voûtes de la nef. Renonçant à éteindre un brasier devenu incontrôlable, les pompiers se rangent au parti de sauver le massif occidental. C'est à cette stratégie risquée et unanimement saluée que l'on doit la préservation des deux tours, des beffrois et des carillons. Les médias français s'emploient à faire de cette infortune un désastre planétaire. Heureusement, aucune perte humaine n'est à déplorer, seuls les dégâts matériels sont considérables. Aux sens religieux, civil, architectural et urbain, la cathédrale a résisté aux flammes.



La flèche en feu, juste avant son effondrement, le 15 avril dernier.

Un accident qui, du point de vue pyrotechnique, demeurera l'un des plus saisissants survenus dans la capitale, depuis les mémorables incendies de la Commune.

### Le parvis, un vide urbain sans qualité

Notre-Dame de Paris est un édifice dont les structures remontent pour la plupart au XIII<sup>e</sup> siècle, même si les arcs-boutants, les roses, la statuaire, l'ensemble de ses parements, les maçonneries, les parties hautes de la croisée du transept – dont la flèche – et ses aménagements intérieurs ont été remaniés à des degrés divers. Cependant, comme nombre de cathédrales françaises, les atteintes les plus violentes qu'elle a subies proviennent non pas des interventions sur le bâtiment lui-même, mais du démantèlement de son contexte urbain. Il est aujourd'hui difficile de se représenter la densité originelle de l'île, que des ponts surchargés de maisons rattachaient à ses rives. A la fin de l'Ancien Régime, on y dénombrait une dizaine de paroisses et autant d'églises; les échoppes et les étals, pour certains adossés au monument lui-même, encombraient un parvis qui relevait davantage d'une intention que d'une réalité. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des projets de prolongement d'une voie axée sur le portail central et d'extension du parvis ne connaissent qu'un embryon de réalisation. C'est sous Napoléon III que, par l'application du principe de la *tabula rasa* à toute l'île, Notre-Dame

est irrémédiablement privée de son environnement bâti. La création des quais remonte à cette phase de transformation, et l'édifice, banalisé, est soumis, comme les autres équipements, aux règles de composition monumentale de la ville haussmannienne. C'est ainsi que le monument se présente aujourd'hui comme une formidable masse bâtie, d'origine certes médiévale, mais orpheline: un équipement public inopportunément visible de toutes parts, tel qu'il s'en est construit des milliers dans toute l'Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une dénaturation et une perte d'authenticité majeure, peut-être plus dommageable encore que l'incendie. Ouvert par la démolition d'îlots entiers, le parvis, encombré de voitures jusque dans les années 1960, est un vide urbain, aux proportions sans doute généreuses et modernes, mais dont la qualité laisse à désirer. C'est à la quantité d'espace public et de ciel sur l'île et aux alentours, encore augmentée par la récente piétonisation des berges de la Seine, que des centaines de milliers de spectateurs doivent d'avoir pu observer l'édifice en feu, avec le sentiment de participer à un phénomène d'importance historique majeure.

### Loi d'exception

Des déclarations de toutes sortes ont été formulées dans l'émotion du moment. Si la promesse faite par un Emmanuel Macron à pied d'œuvre de reconstruire la cathédrale en cinq ans a semé la confusion, l'annonce par Edouard Philippe du lancement d'une consultation internationale pour le rétablissement de la flèche a témoigné d'une velléité de placer le sort du monument en des mains expertes pour affronter une situation d'exception. Et, en dépit d'une demande restreinte à la seule flèche disparue, d'ouvrir le débat sur le devenir de la cathédrale. Inspirée soit d'une défiance vis-à-vis du service des monuments historiques, soit du désir de se donner les moyens de mettre en œuvre l'ambitieux projet de reconfiguration de l'île, présenté en 2016 à François Hollande par Philippe Bélaval et Dominique Perrault, la promulgation d'une loi d'exception pour encadrer le chantier de reconstruction a provoqué un tollé. Maintes voix qualifiées ont exprimé leur perplexité quant à une stratégie lancée avant que ne soit connu l'état sanitaire de l'édifice sinistré, soumis à l'effet des flammes mais aussi à celui des trombes d'eau déversées par les pompiers pendant une nuit entière. Finalement adoptée

**LE MONUMENT SE PRÉSENTE AUJOURD'HUI COMME UNE FORMIDABLE MASSE BÂTIE, D'ORIGINE CERTES MÉDIÉVALE, MAIS ORPHELIN, INOCCASIONNÉMENT VISIBLE DE TOUTES PARTS.**

le 29 juillet<sup>(1)</sup> à la faveur de plusieurs amendements, cette loi prévoit la création d'un établissement public, placé sous la tutelle du ministère de la Culture – d'abord écarté du processus décisionnel – et chargé de veiller à l'exécution d'un chantier à mener tambour battant. Il est présidé par le général Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'Etat-major des armées, nommé par décret. Si le volet

architectural n'est pas clairement défini, les dérogations au régime ordinaire du déroulement de tels chantiers sont nombreuses et la composition du conseil d'administration de l'établissement public laisse entendre que l'Élysée se réserve les moyens d'agir. L'incendie était à peine maîtrisé qu'est apparue à tous, et notamment aux hommes de l'art, l'énormité des enjeux liés au chantier à venir. Une course s'est rapidement engagée entre les divers acteurs potentiels: architectes, entrepreneurs, maîtres d'ouvrage, ainsi que toutes les professions susceptibles de s'impliquer dans un processus aux retombées prometteuses, nécessairement long et lucratif. Ainsi s'explique qu'en vertu d'une chaîne d'intérêts





**NOTRE-DAME ENTOURÉE D'ÉDIFICES, AVANT LE DÉGAGEMENT DU PARVIS ET DES QUAIS DE SEINE.**

1. Plan de la partie est de l'île de la Cité, en 1750.
2. Reconstitution approximative des bords de Seine au XVII<sup>e</sup> siècle (gravure du XIX<sup>e</sup>).
3. Photographie de la façade depuis la rue Neuve-Notre-Dame, en 1860.

complexes, un milliard d'euros issus de dons pas tous anonymes se soit trouvé spontanément rassemblé. La rivalité souterraine entre les architectes en chef des monuments historiques, les architectes du patrimoine et les architectes tout court s'est exprimée de plusieurs manières, chacun y allant de sa profession de foi et alléguant ses propres compétences. Des propositions graphiques sont apparues sur la Toile, préconisant une remise en état futuriste des parties hautes de Notre-Dame, avec force structures d'acier et de verre, roof tops panoramiques et jardins tropicaux suspendus, voire la mise en œuvre d'effets très spéciaux. Si ces images n'ont pas peu contribué à inquiéter le profane, il ne s'agissait pourtant que de simples intuitions, relativement à un édifice complexe dont on ne sait toujours rien de ce que l'on pourra conserver. Le débat s'est rapidement cristallisé sur la reconstruction de la charpente calcinée – bois, métal, béton armé, fibre de verre, etc. – et sur la question du rétablissement de la flèche disparue, ouvrage dont certains ont découvert à cette occasion qu'il est un apport de Viollet-le-Duc. Quelques semaines après l'incendie, un mouvement d'opinion s'est déclaré en faveur du service des monuments historiques, aujourd'hui placé sous l'autorité du ministère de la Culture, dont le rôle au lendemain des deux guerres mondiales a été rappelé. Avec un sens de la solidarité devenu courant depuis que le monopole des « en chef » a été atteint, une équipe de quatre d'entre eux s'est

constituée pour se mesurer à ce nouveau défi : Charlotte Hubert, Rémi Fromont et Pascal Prunet se sont associés à Philippe Villeneuve, actuellement chargé de l'édifice. Ils assument conjointement la direction des opérations. Aux travaux d'urgence – mise hors d'eau, étalement des ouvrages en péril, dépose des vitraux, déblaiement des décombres et mise en place d'un périmètre de sécurité – succède une phase d'analyse et de diagnostic, propre à fournir les bases techniques d'une intervention future.

### Quid du programme ?

Au-delà des luttes intestines, on observe que toutes les propositions se sont appliquées, sans exception, à la prise en compte de l'objet stricto sensu. De la plus audacieuse à la plus conservatrice – et à quelques variantes près, pas toujours très sérieuses –, elles intègrent pour l'essentiel la reconstruction de la toiture avec ou sans flèche. C'est sur les plans stylistique et technique que les solutions diffèrent, indépendamment de toute option quant à la signification et au programme d'un bâtiment dont les origines, faut-il le rappeler, sont avant tout religieuses. Difficile de ne pas y voir un nouveau témoignage de cette forme de façadisme inscrit au plus profond d'une conscience architecturale et patrimoniale très largement partagée dans l'Hexagone et, en matière d'architecture, du souci des seules apparences. Sur le plan technique, il va



de soi que quelle que soit la solution adoptée – la reconstruction à l'identique étant pure fiction –, celle-ci intégrera la maîtrise de savoir-faire d'exception. Si chaque filière aura beau jeu de défendre l'adéquation de la sienne au problème posé, de même que sa supériorité sur toutes les autres, il n'est pas certain qu'il existe à l'heure actuelle beaucoup de généralistes capables d'examiner les différentes options qui se présentent et de les hiérarchiser avec impartialité. Certes, la plupart des charpentes des édifices religieux sont actuellement de bois, mais les expériences alternatives tentées avec le métal (Chartres, Laon, Saint-Denis et Metz) ou avec le béton (Reims, Noyon et Nantes) présentent tout leur intérêt. Sur ce plan purement technique, qui pourrait relever de la science exacte, il est bien certain que l'affrontement des doctrines et des idéologies en matière de recours à tel ou tel matériau ne contribuera pas peu, là aussi, à embrouiller un débat – procédé courant pour l'enfourner –, qu'il conviendrait bien au contraire d'élargir.

### La tentation de Venise

Il n'est pas trop tard pour considérer avec recul cette étape particulière de l'existence du monument séculaire – la plus destructive qu'il ait jamais connue – et de saluer ce moment d'ouverture possible à un destin qui prenne en compte son potentiel et les enjeux de sa réinsertion dans les conditions actuelles de son exploitation. Si Notre-Dame demeure un édifice majeur de l'église catholique, n'est-elle pas située au cœur d'une métropole dont le centre historique est soumis aux assauts d'une fréquentation touristique à dominante profane ? Ce qui, aux abords et à l'intérieur de l'édifice, engendre une situation de déséquilibre manifeste et caricatural.

### L'AFFRONTMENT DES DOCTRINES ET DES IDÉOLOGIES EN MATIÈRE DE RECOURS À TEL OU TEL MATÉRIAU NE CONTRIBUERA PAS PEU, LA AUSSI, À EMBROUILLER UN DÉBAT QU'IL CONVIENT BIEN AU CONTRAIRE D'ÉLARGIR.

Certains ont invoqué comme modèle et voie à suivre en matière de fidélité à un paysage urbain donné la reconstruction analogique du campanile de la basilique Saint-Marc de Venise, écroulé en 1902. On admettra néanmoins que l'épaisseur patrimoniale de l'ensemble constitué par la place Saint-Marc et l'extraordinaire complémentarité des édifices qui l'entourent, fruit d'une infinité d'options savantes retenues au cours des âges, est sans commune mesure avec ce que l'on trouve sur le plateau dévasté de l'île de la Cité. A Venise, la qualité environnementale de l'ensemble considéré n'a pas empêché certains d'envisager une réécriture stylistique du campanile. S'impliquant dans ce débat, Otto Wagner proposait le déplacement de ce repère visuel dans le secteur nord de la basilique. Décision a finalement été prise de reconstruire le campanile *dov'era e com'era* (où il était et comme il était) – selon une formule attribuée à diverses personnalités, dont le maire de la Sérénissime et même Gabriele d'Annunzio, puis reprise à l'envi dans des situations très diverses. Si le choix d'une reconstitution à l'identique de la silhouette du campanile a pu paraître légitime – et bien que les restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle aient laissé une empreinte reconnaissable sur de très nombreux édifices –, ce conservatisme formel

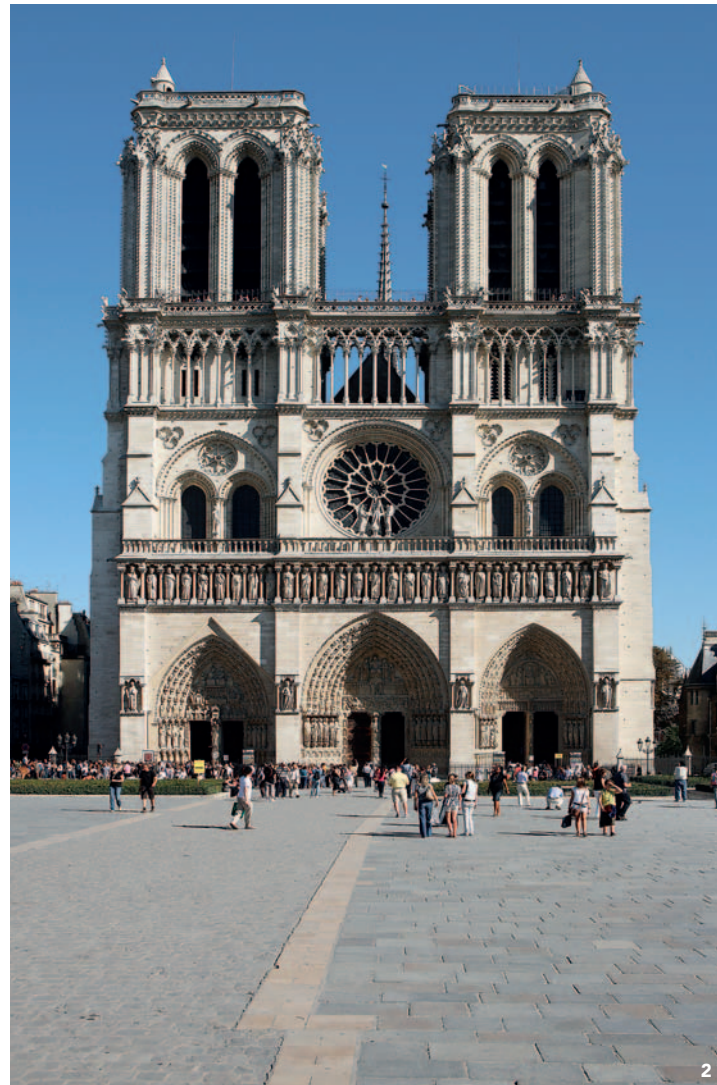
4 ET 5. Les incendies parisiens lors du soulèvement de la Commune, dans la nuit du 24 au 25 mai 1871, et l'hôtel de ville en ruines.

6 ET 7. Travaux de Haussmann : construction de l'hôtel-dieu, en 1878, et vue aérienne de 1920 montrant le dégagement du parvis et des quais.





1 ET 2. Le parvis, occupé par l'automobile dans les années 1960, et rendu aux piétons à partir des années 1970 sur un projet de l'architecte André Hermant.



2 Gilles Targat / Photo 12

a sans doute contribué à figer la ville dans son passé, et à enrayer durablement tout principe d'invention architecturale. En France, si les talents d'un Auguste Perret se sont récemment attiré les faveurs d'un large public amateur d'architecture, son opposition ferme à la reconstruction des combles de la cathédrale de Reims, endommagée dans des circonstances bien différentes, mérite d'être rappelée: «La cathédrale mutilée devrait être conservée dans l'état où nous l'avons vue au lendemain de la guerre. [...] Il ne s'agit pas de savoir si nous allons restaurer ou reconstruire; il s'agit de savoir ce que nous allons construire.»

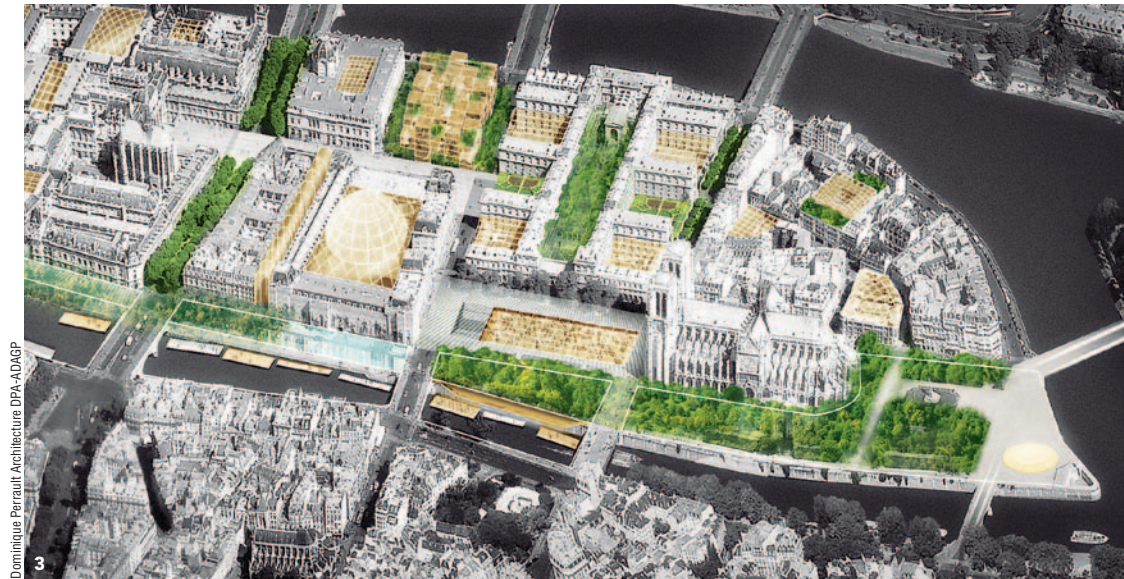
**Recettes mercantiles**

A Paris, la cathédrale s'inscrit dans un contexte urbain dont on peut se demander comment le relever des événements haussmanniens, et du voisinage d'un assortiment d'édifices institutionnels peu ouverts au dialogue et aux qualités intrinsèques variables. En dépit des interventions éclairées d'André Hermant – concepteur du parvis, de la crypte et du jardin attenant au début des années 1970 – qui peinent cependant à requalifier l'espace public disponible, l'île de la Cité demeure un morceau de ville à vocation touristique que nombre de Parisiens tendent à éviter dans leurs pérégrinations. En outre, ses institutions – le palais de justice, la caserne de police, l'hôtel-dieu – sont en perte

de vitesse, ou appelés à être vidés de leur substance. Cette situation de déshérence a suggéré l'étude de 2016 de requalification de l'île, confiée à Dominique Perrault et Philippe Bélaval, actuellement sans suite. Leur propos était de mettre en valeur les sous-sols – pour partie existants –, d'établir des relations entre ces derniers et l'ensemble des édifices en surface, ouverts et transformés en équipements variés. Il s'agissait aussi de doter toute la superficie de l'île d'une amenité nouvelle, fondée sur le dessin de l'espace public et l'aménagement d'un mail planté sur toute la rive sud. Des ouvertures en façade sur les quais institueraient une relation avec la Seine et favoriseraient l'accès de ces sous-sols par bateau. Le projet d'agir sur les profondeurs du sous-sol parisien n'a, en soi, rien de révolutionnaire. On pense ici au travail de Paul Chemetov pour le centre commercial des Halles, ou à celui de leoh Ming Pei pour la redéfinition du secteur du Louvre. Au-delà de la pertinence discutable du projet Perrault-Bélaval, qui consiste à répéter, sur une île jusqu'ici préservée, le cortège des recettes mercantiles appliqué à tous les grands édifices et institutions du centre de Paris,

**IL EST PEU PROBABLE QUE L'ON S'ÉCARTE D'UNE REMISE EN SILHOUETTE. CELLE-CI EST ANCRÉE AU PLUS PROFOND DE LA TRADITION DES ACMH, DES HABITUDES DES DÉCIDEURS ET DES ATTENTES DU PUBLIC.**

entre goût du faste et nostalgie



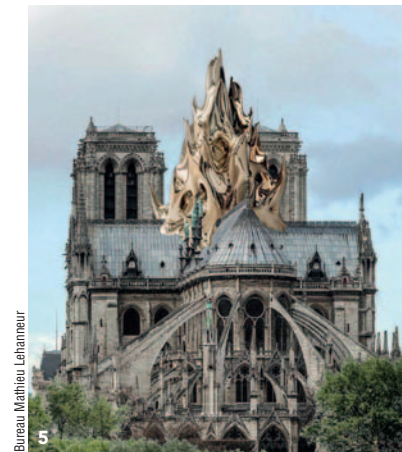
3 Dominique Perrault Architecture DPA-ADAGP

3. Mission île de la Cité, 2016 (Dominique Perrault et Philippe Bélaval). Propositions d'aménagement pour la partie est.

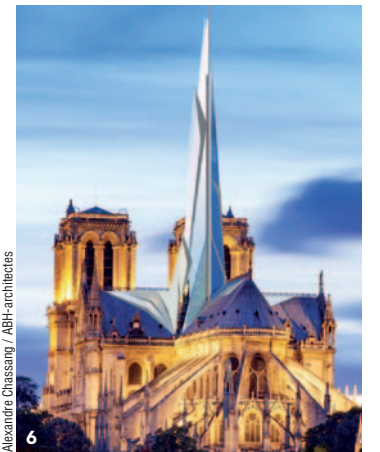
4, 5 ET 6. Propositions spontanées de reconstruction de la flèche, diffusées sur les réseaux sociaux. De gauche à droite: Alexandre Fantozzi (Sao Paulo), Mathieu Lehanneur (Paris) et Alexandre Chassang (Paris).



4 Alexandre Fantozzi / Carvalho, Juf / studioa6



5 Bureau Mathieu Lehanneur



6 Alexandre Chassang / ABH-architectes

le principe de la transformation de cet ancien berceau de la capitale va dans le sens de l'Histoire. Même si dans son édition du 18 août, *Le Monde* évoque encore l'éventualité d'un «concours international d'architectes» pour «la reconstruction de la flèche et l'aménagement du pourtour de la cathédrale» propre à déterminer «si un geste architectural audacieux ou un choix traditionnel sera retenu», il est peu probable que dans le cas de Notre-Dame, on s'écarte d'une remise en silhouette. Celle-ci est ancrée au plus profond de la tradition – des convictions? – et du savoir-faire des architectes en chef des monuments historiques, des habitudes des décideurs et des attentes du public.

**Entre goût du faste et nostalgie**

Réalisées sur des bases scientifiques parfois approximatives, les restitutions de combles sur des édifices classés sont légion, sans qu'aucun sinistre n'en ait été le moteur. Toutes deux promues par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques, la restitution de la flèche de la basilique de Saint-Denis, voire la surélévation de la Maison du Peuple à Clichy, relèvent de ce type d'entreprise et de préoccupation. Pour dispendieuses qu'elles sont – et la dépense somptuaire dès lors qu'il s'agit de patrimoine est généralement acceptée sans broncher –, elles ne répondent pas nécessairement à des motivations architecturales réelles, qu'elles

soient d'ordre technique ou programmatique, ni à l'intérêt du public. Elles épousent des convictions à mi-chemin entre le goût du faste et la nostalgie d'un passé fantasmé, et de l'idée que beaucoup se font des principes de la mise en valeur du patrimoine architectural. Le rejet de l'architecture des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les réserves quant à toute intervention contemporaine sur les édifices du passé font le reste. A cet égard, demeure dans les esprits l'interminable conflit qu'a suscité le projet de façade en verre de l'agence Sanaa pour la Samaritaine – achevée récemment sur la rue de Rivoli, et manifestation significative mais unique de la modernité dans le centre de la capitale depuis plus de trente ans. Aussi est-il à craindre que soient tuées dans l'œuf les possibilités fécondes ouvertes par l'incendie historique. Et que les moyens pourtant hors du commun qui seront affectés au chantier gigantesque de Notre-Dame de Paris ne concourent guère à faire sortir l'île de la Cité de sa léthargie.

(\*) Loi n° 2019-803 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.